



ANNEXES - RÈGLEMENT DES TROPHÉES DU RÉGAL NORMANDIE

1. Finalités des Trophées

Les Trophées anti gaspi sont organisés par le RÉGAL Normandie.

Les objectifs des Trophées du RÉGAL Normandie est de favoriser l'émulation des acteurs de la chaîne alimentaire dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. Par l'intermédiaire d'une sélection de lauréats par un jury, les initiatives innovantes et démarches exemplaires dans ces domaines seront valorisées.

2. Calendrier de l'édition 2026

- **24 avril** : Ouverture des inscriptions
- **17 juillet** : Clôture des inscriptions
- **Début septembre** : Réunion du jury et désignation des lauréats
- **29 septembre** : Communication presse
- **26 novembre** : Remise des Trophées aux lauréats lors des Assises régionales du RÉGAL Normandie

3. Déroulement

a) Conditions d'inscription

Peuvent candidater toutes personnes morales formelles ou informelles résidant et mettant en œuvre des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire dans la région Normandie : collectivités publiques, communes, intercommunalités, syndicats intercommunaux, producteurs, restaurateurs, transformateurs, distributeurs, établissements scolaires (écoles, collèges, lycées) ou classe(s) de ces établissements, universités, EHPAD, associations d'aide alimentaire et de solidarité, associations d'éducation à l'environnement, associations professionnelles, etc.

L'initiative devra être en place depuis au moins trois mois avant le dépôt du dossier.

b) Composition du dossier de candidature

Les candidats rempliront un dossier sur Framafarm, présentant leurs initiatives avec si possible des annexes comme des photos, illustrations, visuels, articles de presse, etc.

Tous les documents remis par un candidat seront vérifiés par les animatrices du RÉGAL Normandie quant au respect des éléments à fournir et à leur conformité au présent règlement. Les candidatures non conformes, incomplètes ou hors sujet ne seront pas soumises à l'analyse du jury et les candidats en seront prévenus.

c) Jury

Le jury est composé des membres du comité de pilotage du RÉGAL Normandie : Emeline Besnard – FNE Normandie ; Émilie Da Silva – FNE Normandie ; Nathalie Villermet – FNE Normandie ; Pascal Giloire – CTRC Normandie ; Sabine Julien – DRAAF Normandie ; Sacha Legrain – GRAINE Normandie ; Sandrine Lepetit – CIVAM Normandie ; Nathalie Ewald – CMA Normandie

d) Catégories

Les animatrices du RÉGAL Normandie détermineront les catégories de candidatures lors de l'analyse de ces dernières.

e) Processus et critères de sélection

Dans chaque catégorie, le jury choisira des lauréats, selon les critères d'évaluation ci-dessous :

- Critères principaux :
 - Pertinence et cohérence par rapport aux enjeux initiaux
 - Efficacité de la méthodologie utilisée
 - Résultats qualitatifs et quantitatifs
 - Reproductibilité de l'initiative
 - Aspect pédagogique
 - Bénéfices sociaux
 - Pérennité de l'action
- Critères secondaires :
 - Persévérance et capacité à dépasser les difficultés
 - Caractère original

f) Remise des Trophées

Les lauréats se verront décerner un Trophée en présence du jury, le 26 novembre 2026, lors des Assises du RÉGAL Normandie. Ils bénéficieront également d'une valorisation au travers des outils de communication du RÉGAL : [page du site internet](#) dédié à leurs actions et communication de presse.

g) Non-sélection de candidatures

Toute candidature reçue après les délais de dépôt prescrits au point 3 ou en l'absence de l'un des documents requis dans le dossier de candidature, après demande de régularisation préalable non aboutie, sera automatiquement exclue des trophées.

4) Dispositions d'ordre général

a) Acceptation du règlement

Par l'envoi et le dépôt de sa candidature, le candidat reconnaît avoir pris connaissance de toutes les exigences du présent règlement et il en accepte toutes les clauses, charges et conditions.

b) Annulation des Trophées

Le RÉGAL Normandie se réserve le droit de procéder à l'annulation partielle ou totale des Trophées si la quantité ou la qualité des initiatives remises est estimée insuffisante par le jury.

c) Contact

Toutes les questions relatives à ces trophées et de demandes de documents et d'informations complémentaires doivent être adressées au RÉGAL Normandie par courrier électronique à l'adresse : contact@regal-normandie.fr.